



**actu** Lapalisse,  
une fermeture de trop

# L'enseignement agricole



**dossier** Enseignement Public Agricole  
et secteur agroalimentaire :  
vers un « transformer  
autrement »

snetap

FSU

## Reprise des négociations CFA/CFPPA, 1607 h le retour

Après plus d'un an et demi d'interruption, les négociations sur les contractuels sur budget d'établissement en CFA/CFPPA n'ont repris que le 14 avril dernier malgré nos demandes incessantes auprès de la nouvelle équipe de la DGER depuis sa mise en place. Dans ce cadre la DGER a remis sur le tapis des discussions le principe d'obligations de service de 1607 h pour les formateurs en CFA/CFPPA. Elle argumente cette position à la fois sur une obligation à respecter la durée légale du travail des salariés, dont les fondements restent très incertains pour les formateurs, ainsi que sur les conclusions d'un rapport d'inspection paru en juin 2012 (et consultable sur chlorofil) qui conclut que, le métier de formateur ayant évolué et s'étant diversifié, le décompte du temps de travail en équivalent face à face n'est plus pertinent et qu'il faut aligner les formateurs sur des obligations de service de 1607 h moyennant un coefficientement de certaines activités comme le face à face.

Le SNETAP est totalement opposé à cette vision et défend sans concession le principe d'obligation de service alignée sur celles des titulaires exerçant les mêmes fonctions à savoir 648 h d'équivalent face à face, comme le prévoit d'ailleurs l'esprit du protocole de 1998 qui reste

d'actualité. En effet, comme le montrent d'ailleurs les enquêtes de la DGER, 80% du temps de travail des formateurs en CFA/CFPPA est constitué par du face à face, prouvant bien que leur première mission reste bien un travail d'enseignant.

Dans les discussions qui reprennent, nous défendrons cette position, en lien avec les organisations syndicales qui nous rejoindront, pour faire échec à cette nouvelle tentative de la DGER, d'aligner les formateurs sur 1607 h.

Plus globalement le SNETAP demande un alignement des conditions de travail et de rémunération des contractuels sur celles des titulaires, alignement qui serait acté dans un décret permettant ainsi une application pour tous les agents contractuels de CFA/CFPPA qui assurent un même service public sur l'ensemble du territoire national.

Attention ! Tant qu'un nouveau texte n'est pas paru, c'est bien le protocole de 1998 qui est la référence et qui doit s'appliquer, celui-ci prévoyant des obligations de services décomptées en équivalent face à face dans une fourchette de 648 à 774 h avec un objectif final de 648 h.

## Une loi d'avenir... tournée vers le passé

Le 29 mars dernier, le Ministre de l'agriculture, Stéphane Le Foll lançait une concertation sur le volet enseignement agricole de sa future loi d'avenir sur l'agriculture. Prévue autour de 4 ateliers (promotion sociale et réussite scolaire, enseigner à produire autrement, l'ouverture à l'international et la mobilité européenne et la formation des enseignants), cette concertation, menée à toute vitesse (une seule réunion par atelier et une conclusion prévue à peine un mois et demi après le lancement) risque fort de ne déboucher que sur des conclusions préétablies par le Ministère, et ne pas tenir compte des réflexions menées par les acteurs du système éducatif.

De son côté le SNETAP-FSU, avec le comité permanent de défense et de développement de l'enseignement agricole public a, au cours de cette même période, mené une réflexion approfondie en organisant, sur le terrain, 4 chantiers de réflexion autour de thèmes similaires (le 29 mars sur les exploitations agricoles, le 8 avril sur les services publics en milieu rural, le 12 sur l'agroalimentaire et la sécurité sanitaire et le 24 sur la promo-

tion sociale). Il est ressorti de ces réflexions nombre de propositions concrètes pour faire évoluer notre système d'enseignement public dans le sens d'une meilleure réponse aux attentes et aux besoins de la société et des citoyens vers une agriculture et un développement local plus en phase avec le respect de l'environnement et le progrès social.

Le Ministre a rendu ses conclusions le 16 mai (pour mémoire, les assises menées par son prédécesseur Bruno Le Maire, avaient duré le double, pour un résultat de sinistre mémoire). Et quelques questions, pourtant au cœur des problématiques de l'enseignement agricole public (comme le retour à un bac pro en 4 ans ou la déprécarisation des personnels sur budget par exemple ...) ont été d'entrée de jeu écartées des discussions.

Conduite par un Ministre qui s'inscrit complètement dans la politique gouvernementale de réduction des dépenses publiques et de la concurrence libre, y compris en matière d'éducation, il y a fort à craindre que les mesures qui en sortiront pour la loi d'avenir ressemblent fort ... à celles du passé !



Claude Jactel est décédé le 14 mars 2013, à l'âge de 83 ans. Il fut une figure historique du SNETAP, puisque, en tant que co-fondateur en 1965, il en fut le premier secrétaire général, jusqu'en 1975. Par la suite il fut, dans les années 80, adjoint au DGER. Il avait pris sa retraite depuis de nombreuses années, mais les camarades qui l'ont connu, et le SNETAP tout entier (car sans lui, il n'existerait sans doute pas), s'associent pour lui adresser cet hommage.

### Sommaire n° 353 • Mai 2013

Actu .....	2
Pour le maintien du Lycée Agricole Public de Lapalisse.....	8
<b>Dossier - Enseignement Public Agricole et secteur agroalimentaire : vers un « transformer autrement » .....</b>	<b>3</b>
« Nous sommes ce que nous mangeons », mais encore ? .....	3
Et si « l'éducation au goût » commençait dans nos cantines ? ..	4

Sécurité alimentaire, quel avenir ? .....	5
De l'importance des industries agroalimentaires .....	5
Contribution du Comité de Défense et de Développement de l'Enseignement : Agricole Public à la consultation sur la Loi d'Avenir Agricole, « Enseignement Agricole, alimentation, Industrie Agro-Alimentaire, sécurité sanitaire » .....	6
<b>Edito .....</b>	<b>8</b>

L'Enseignement Agricole est la revue du Syndicat National de l'Enseignement Technique Agricole Public - 251, rue de Vaugirard - 75732 PARIS Cedex 15 - Tél. : 01 49 55 84 42 - Fax : 01 49 55 43 83 - www.snetap-fsu.fr - snetap@snetap-fsu.fr - Responsable de la publication : Jean-Marie Le Boiteux - Coordonnateur de la publication : Francis Gaillard - Maquette, mise en page et impression : Bordessoules Impressions - BP 42 - 17413 Saint-Jean-d'Angély Cedex - Dépôt légal : mai 2013 - CCP 995-94 K Paris - Commission paritaire des papiers de presse 0613 S 06513. Ce numéro est imprimé sur papier 100 % recyclé en France.

## Enseignement Public Agricole et secteur agroalimentaire : vers un « transformer autrement »

*En vue de contribuer pleinement à la Loi d'Avenir sur l'Agriculture qui sera présentée au Parlement à l'automne, le Comité permanent de Défense et de Développement de l'Enseignement Agricole Public a été à l'initiative de 4 ateliers thématiques en région dont l'un portait sur « Enseignement Agricole, alimentation, IAA et sécurité sanitaire » ; il s'est tenu sur l'EPLEPPA de Chartres (Eure-et-Loire) le 12 avril 2013.*

Dossier réalisé par Frédéric Chassagnette (SNETAP-FSU), Roger Perret (FNAF-CGT / Institut de recherches et d'études des salariés agricoles de la Fédération Nationale Agroalimentaire et Forestière), Jean-Claude Gauthier (SNUITAM-FSU / Syndicat National Unitaire Interministériel des Territoires de l'Agriculture et de la Mer) et Jean-Claude Callault (SNETAP-FSU)

### « Nous sommes ce que nous mangeons »... mais encore ?

Ce dossier de L'Enseignement Agricole s'inscrit donc dans le prolongement de notre atelier chartrain, dont les conclusions et propositions sont présentées ici, mais également dans la continuité du n°350 de notre revue de février 2013 qui traitait des « centres techniques des établissements : un outil pour de nouveaux modèles de production et de commercialisation ». En deux mots il s'agit de passer du « Produire autrement » au « Transformer autrement »... et sur fond de scandales récents ayant émaillé l'actualité de l'agroalimentaire, le pari n'est pas des moindres. L'idée est ici d'interroger la filière complète, de passer derrière l'image qu'elle véhicule, d'appréhender les enjeux en matière d'offre de formation en regard de la diversité des métiers qui caractérise le secteur, et de faire le lien avec les questions du « bien manger » et de sécurité sanitaire.

#### Quelques définitions

**L'industrie agroalimentaire** est l'ensemble des activités industrielles qui transforment des matières premières issues de l'agriculture, de l'élevage ou de la pêche en produits alimentaires destinés essentiellement à la consommation humaine. On distingue 8 grandes familles

de produits : viande, lait, sucre, produits alimentaires élaborés, produits à base de céréales, huiles, produits alimentaires divers, boissons et alcools.

**La traçabilité agroalimentaire** est l'application des principes de traçabilité à la filière agroalimentaire, afin d'atteindre des objectifs de sécurité sanitaire et donc ici alimentaire. Elle vise à mieux qualifier les produits mis sur le marché, à une meilleure maîtrise des dangers et à abaisser les niveaux de risques. La traçabilité est en effet nécessaire pour remonter à la source d'un problème d'intoxication alimentaire ou d'une fraude.

#### Les IAA en quelques chiffres

**La France est l'un des pays leaders mondiaux dans le domaine agricole et agroalimentaire.**

- 1<sup>er</sup> pays agricole européen, sachant que 70% de la production agricole française est transformée par les industries agroalimentaires
- 4<sup>e</sup> exportateur mondial de produits alimentaires transformés, les IAA représentent 74% du total des exportations françaises
- 147 M de chiffre d'affaires et 8 milliards d'excédent commercial en 2011
- 415 000 salariés : deuxième employeur



industriel en France après les industries mécaniques dans environ 13 500 structures de la TPE au grand groupe industriel

### **Vous avez dit «emploi et formation»**

De l'élaboration à la fabrication de produits alimentaires, en passant par le contrôle de la qualité des aliments, la commercialisation et au conseil, les métiers de l'agroalimentaire se caractérisent par une palette très ouverte, à laquelle répondent des formations du CAP aux écoles d'ingénieurs. Dans ce cadre, l'enseignement agricole propose des formations du CAPA au BTSA, avec des taux d'insertion professionnelle de 85% en moyenne.

Parmi les principales questions touchant à l'offre de formations en IAA, on retiendra :

- des difficultés de recrutement et des emplois non pourvus
- des évolutions souhaitables en matière de référentiels professionnels de diplômes, comme des contenus de programmes
- le potentiel et les limites des halls et ateliers technologiques d'établissement

### **Concernant la sécurité sanitaire, on s'interrogera sur :**

- les liens avec les référentiels de formation
- les liens avec les circuits complexes des IAA mis au jour avec le récent «horse-gate»
- les liens avec les capacités de contrôle actuelles

### **Enfin, à propos de l'alimentation dans le quotidien des jeunes de l'EA, on regardera du côté :**

- des traductions du Programme National pour l'Alimentation dans les référentiels de formation
- des traductions en restauration collective dans nos établissements publics de formation

## Et si « l'éducation au goût » commençait dans nos cantines ?

**A** l'heure où l'enseignement agricole public entend retrouver ses pleines capacités afin de délivrer une éducation de haute qualité, qu'en est-il du rôle que nos restaurants scolaires devraient légitimement pouvoir jouer en vue d'une véritable « éducation au goût » ?

Et si certaines valeurs reviennent au goût du jour : le bio, les circuits courts, la traçabilité des denrées, la diététique, les normes de suivi d'hygiène et de sécurité, ou encore la promotion du « bien manger », pour autant, a-t-on les moyens financiers et humains et surtout la volonté politique d'appliquer ces orientations légitimes ? A défaut tout cela risque de tourner à vide et pour tout dire de tourner court...

Si il est un lieu où l'on se devrait d'être en capacité de montrer l'exemple aux jeunes générations, c'est bien celui des cantines scolaires, avec une restauration collective garante du respect des produits, de qualité et de sécurité sanitaire, le tout fort de personnels de restauration compétents et respectés.

Malheureusement la réalité des moyens fait qu'en général on constate un manque de personnels de cuisine et/ou une précarité persistante (volatilité des équipes, remplacements aléatoires...), sachant que les agents sont obligés de concilier le travail de cuisine, le suivi des commandes, la réception des denrées en appliquant des normes d'hygiène exigeantes. Or, dans de telles conditions, les équipes « tiennent » le plus souvent par leur qualités professionnelles, leur sens du service et une solidarité certaine, mais jusqu'à quand ?

Ce manque de moyens conduit dans beaucoup de cas à recourir à de la 5ème gamme (entrées, ovo produits, poissons, viandes, oignons, persil, fromages portions...), denrées qui sont pourtant plus coûteuses. Alors bien sûr pour se donner bonne conscience, on préférera invoquer les contraintes liées à la méthode HACCP (Analyse des points critiques pour leur maîtrise), que de reconnaître le manque de professionnels en cuisine. Rappelons qu'il ne s'agit là que d'un outil de travail, d'un système qui identifie, évalue et maîtrise les dangers significatifs au regard de la sécurité des aliments, gage d'un « bien travaillé » dans les entreprises agroalimen-

taires comme en restauration (« marche en avant », ...).

Pourtant, dans certains établissements de l'EAP, une réelle volonté commune de travail d'équipe entre les différents intervenants (chef et équipe de cuisine, gestionnaire, directeur d'exploitation et d'EPL) se traduit déjà par le fait de servir différents produits issus des exploitations agricoles de nos lycées, en accord avec les normes d'hygiène. Il va de soi qu'ici l'effet « pédagogique » vis-à-vis des consommateurs (personnels et usagers) joue à plein... en particulier quant au respect des fruits et légumes de saisons, de la qualité des viandes, fromages, etc. Quant aux personnels de cuisine, ils apprécient cette façon nouvelle et valorisante de travailler.

Ce qui est réalisable ici, devrait pouvoir l'être partout ailleurs, dans l'ensemble de nos cantines. Conséquence : des apprenants garants d'une identité culinaire, dans le respect des saisons et des produits. Ce changement de comportements alimentaires ne peut qu'être bénéfique, une alimentation saine dans un corps sain dans l'esprit du Programme National pour l'Alimentation... De la théorie à la mise en pratique au quotidien, les conseils régionaux se doivent d'être volontaristes, ce au-delà des seuls événementiels (« semaine du goût », repas « bio » ou « à thème »), en renforçant autant que de besoin les équipes et en confortant les personnels de cuisine comme membres à part entière de la communauté éducative, ayant un rôle essentiel à jouer dans cette « éducation au goût » que la société commence à appeler de ses vœux.

Gageons que face aux dérives actuelles de l'industrie agroalimentaire qui démontrent toutes les limites de l'auto-contrôle sur fond de « malbouffe » mondialisée (cf. l'affaire des « lasagnes de cheval »), le secteur lui-même va finir par suivre le changement alimentaire amorcé par les consommateurs, en valorisant des produits de meilleure qualité aux détriments du discount. Le pari est gagnable à condition que les déclarations politiques trouvent une réelle traduction dans les programmes d'enseignement (dans le sens du « fait alimentaire » en STAV) et jusque dans nos restaurants scolaires, afin que les jeunes d'aujourd'hui deviennent les consommateurs avertis de demain.

# Sécurité alimentaire, quel avenir ?



Le service public de contrôle alimentaire est en danger. 1000 postes supprimés dans les Services Vétérinaires depuis 2005 (-20%).

Pour s'adapter à la réduction des effectifs, le Ministère de l'Agriculture (MAAF) avait un moment envisagé d'étendre l'expérimentation de l'autocontrôle en filière volaille aux abattoirs de boucherie (porc et veaux). Il a finalement fait marche arrière sous la pression des personnels et du SNUITAM-FSU. Pourtant il n'a pas renoncé et c'est sur les contrôles en remise directe (supermarchés, cantines, restauration...) que désormais le MAAF compte faire des économies, en livrant peu à peu ce secteur, à l'autocontrôle et à l'appétit féroce des laboratoires privés. Pourtant le récent scandale de la viande de cheval prouve qu'on ne peut faire confiance à l'industrie agroalimentaire. On le voit, la politique sanitaire

mise en place par le MAAF de co-responsabilité entre État et industriels est un leurre. Pour que cette démarche puisse fonctionner il faudrait que consommateurs, producteurs, industriels partagent les mêmes objectifs. Or si la sécurité alimentaire est un impératif pour les consommateurs, la rentabilité est le seul objectif des industriels de la viande et le marché, censé réguler les échanges, penche toujours de leur côté...

Le service public reste la seule solution pour défendre l'intérêt général.

Même si personne ne peut prétendre mettre un contrôleur derrière chaque opérateur, il est certain qu'augmenter le nombre de contrôles aurait des effets positifs. Plus la pression du contrôle est forte plus la réglementation est respectée. Aujourd'hui, dans le meilleur des cas, un restaurateur risque d'être

contrôlé une fois tous les dix ans, alors...

Pour cela il faut créer des postes de fonctionnaires mais aussi revoir la réglementation. Cela suppose une réorientation de la politique alimentaire. Le choix de l'agrobusiness est une impasse économique et environnementale pour la grande majorité de la population. Aujourd'hui se dessinent les orientations de la nouvelle PAC. Les scandales alimentaires à répétition, la volonté affichée du ministre de l'agriculture français suffiront-ils pour réorienter la politique alimentaire ? Sans doute non. Alors les citoyens doivent s'en mêler et imposer un nouveau mode de production alimentaire plus respectueux de l'environnement et des droits humains.

C'est ce combat que nous menons au SNUITAM-FSU avec tous les partenaires qui partagent cette vision alternative.

## De l'importance des industries agroalimentaires

L'industrie agroalimentaire tient une place primordiale dans notre pays : importance numérique par le nombre de salariés qu'elle emploie, mais surtout, au-delà de la perpétuation de nos traditions gastronomiques, importance économique et politique par sa vocation à satisfaire un besoin essentiel de la population, qui en fait un secteur clé de notre souveraineté nationale. Dans une humanité où un milliard de personnes ne peuvent se nourrir convenablement et meurent de faim, la question de la souveraineté alimentaire revêt une importance majeure.

Elle se caractérise en outre par de grands groupes tels Nestlé, Unilever, Danone... qui concentrent la majorité

des productions. De la même façon ces marques prennent beaucoup de place dans l'espace publicitaire et médiatique, souvent davantage que celles de l'industrie automobile.

Mais la réalité du travail dans l'industrie agroalimentaire est à l'opposé de l'image qui en est donnée dans les médias, où n'apparaissent que des voiliers lancés sur les mers. Un investissement bien superflu dans le contexte que nous vivons tant il pèse sur le coût des produits sans générer la moindre richesse supplémentaire. Et tandis que les salariés souffrent de conditions de travail dégradées, dans l'humidité, la chaleur ou le froid excessifs, ce sont les consommateurs qui supportent le

coût de la publicité. La fédération CGT de l'agroalimentaire a engagé depuis 2007 une action résolue pour dénoncer les mauvaises conditions de travail dans ses secteurs, baptisée « Arrêtez le massacre ! » La casse des abattoirs municipaux a constitué une première étape dans la remise en cause des services publics. Elle s'est poursuivie par la destruction des services publics de contrôle sanitaire. Or dans ces domaines, seul le contrôle public est apte à fournir les garanties nécessaires. La lutte pour des services publics de qualité est une constante de notre activité syndicale. C'est le sens de notre engagement dans le comité de défense de l'enseignement public agricole.

# Contribution du Comité de Défense et Agricole Public à la consultation «Enseignement Agricole, Agro-Alimentaire,

## Atelier EPLEFPA de Chartres (E

*Remarque liminaire : l'ensemble des participants à cet atelier (membres des équipes l'agroalimentaire...) convergent autour de l'idée qu'il y a nécessité et urgence à mobiliser agroalimentaire, secteur qui continue de souffrir d'un sérieux déficit d'image, comme les*



### Légitimité et pertinence de l'Enseignement Public Agricole et de ses EPLEFPA sur ce champ de compétences

- Pour assurer une formation « de la fourche à la fourchette », de la production à la transformation jusqu'à la vente et à la consommation, fort des supports

pédagogiques irremplaçables que représentent les exploitations agricoles, les ateliers technologiques et autres halls agroalimentaires des établissements publics agricoles

- Pour assurer une véritable formation diversifiée et continuée tout au long de la vie, fort des différentes voies (formation initiale par voie scolaire, par la voie de l'apprentissage et de la formation continue) et filières de formation (professionnelles, technologiques et supérieures) présentes sur les établissements publics agricoles

### Une évolution des référentiels qui doit être approfondie avec le souci constant de former des citoyens et des professionnels capables de s'insérer socialement et dans l'emploi

- Garantir au sein des Commissions Professionnelles Consultatives des échanges équilibrés entre représentants du corps enseignants, de l'inspection, des professions et des consommateurs, afin de converger d'un « produire autrement » à un « transformer autrement » (exportation-relocalisation/contrôles-signes de qualité...)

- Renforcer les enseignements obligatoires en matière de sécurité et de règles sanitaires (au-delà des initiatives locales - MIL...)

- Intégrer un module à part entière en matière de SST (santé et sécurité au travail) et de droit du travail

- Soutenir et accompagner les demandes de formation en matière de transformation pour des ateliers artisanaux à la ferme... ce qui revient à favoriser une forme de relocalisation de la transformation et à promouvoir les circuits courts vers un nouveau développement rural

- Favoriser dans les programmes une véritable « éducation au goût » et à la santé dans le cadre du Programme National pour l'Alimentation, en lien avec les ateliers techniques (exploitations, halls...) et les services restauration des établissements, supports privilégiés pour leur mise en pratique

### Une nécessité de conforter l'offre de formation et ses supports techniques privilégiés que sont les halls pédagogiques comme les ateliers

# de Développement de l'Enseignement on sur la Loi d'Avenir Agricole

## alimentation, Industrie sécurité sanitaire»

ure-et-Loire) du 12 avril 2013.

*éducatives, étudiants, parents d'élèves, élus, DRH d'entreprises, représentants des salariés de l'ensemble de la filière afin de soutenir le recrutement et l'offre de formation dans le domaine métiers de l'industrie en général.*

### technologiques, centres constitutifs

#### Un équilibre primordial à garantir dans la relation «école-entreprise»

- Les financements doivent demeurer publics (seuls garants du caractère laïc des établissements), au risque de dénaturer la vocation première de ces plateaux techniques : la formation des jeunes, en tant que citoyens et futurs professionnels... un investissement d'avenir donc !
- Une ligne de financement dédiée à la pédagogie doit être inscrite dans la loi, afin de prévenir tant le déclasserement matériel des plateaux techniques (vétusté des machines...) que leur accaparement à d'autres fins (production ne laissant pas la place au travail pédagogique lui-même, recherche de rentabilité...)
- La pérennité des halls technologiques (ni simples laboratoires, ni centres constitutifs de plein exercice) passe par la nomination de «chefs de travaux» qui viendraient coordonner et conforter ces plateaux techniques en renforçant de fait les équipes en place (techniciens de laboratoire spécialisés, professeurs de techniques) et en permettant une relation suivie avec les entreprises du secteur (de type «délégué aux entreprises»). Autre évolution souhaitable, offrir une reconnaissance aux techniciens de labora-

toires en agroalimentaire avec une perspective de passage de TFR (Technicien Formation Recherche) de catégorie B en catégorie A grâce à la création de postes équivalents assistants ingénieurs dans les établissements du secondaire

#### Une mobilisation nécessaire des entreprises du secteur des IAA

- Investir de façon volontariste dans une communication sur les métiers de la filière, sachant que le revalorisation de l'image des IAA passe par celle des conditions de travail et de rémunération des salariés, avec de réelles perspectives de carrière
- S'engager à faciliter l'accueil des stagiaires de la formation initiale par voie scolaire comme par la voie de l'apprentissage
- Assurer une ouverture accrue pour les visites techniques des jeunes en formation

#### Des partenariats à formaliser avec la recherche publique (laboratoires départementaux, centres de transfert technologique) entre expérimentation et démonstration

- Établir pour tout atelier technologique et hall pédagogique dans le cadre d'un

cahier des charges partagé un partenariat spécifique avec un institut de recherche publique sur une ou plusieurs thématiques retenues dans une perspective de «transformation durable» des produits alimentaires (meilleure prise en compte de l'environnement, traçabilité et contrôles qualité renforcés, valorisation du produit et du goût, ...), les travaux en résultant donnant lieu à publication (coordination et diffusion régionales)

#### Des moyens à renforcer concernant l'orientation et l'information des usagers

- L'ensemble des acteurs de la filière doivent pouvoir se retrouver autour de la production commune de dépliant articulant «diversité des métiers - offre complète de formation - témoignages d'anciens élèves devenus professionnels - présentation des ateliers et plateaux techniques» (fiche action retenue par le Comité stratégique IAA de la région Centre sur proposition du SNETAP dans le cadre des assises de l'agroalimentaire et du bois)
- Les rencontres entre étudiants et collégiens sont à généraliser (à l'occasion des stages de découverte, de rencontres dédiées...), même chose vis-à-vis des lycéens (sur les salons, forum d'orientation...), sur fond de conventions régionales à formaliser avec les CIO

## Anniversaire !

Il y a un an Stéphane Le Foll arrivait à la tête de ce Ministère. Si les premiers signes donnés ont pu, à cette époque, être appréciés positivement, le bilan, un an après est plus terne.

Certes les suppressions d'emploi ont cessé, mais les créations annoncées ne trouvent que bien peu de traduction dans les régions, où les DRAAF continuent à appliquer les mêmes recettes (plafonnement des effectifs, gels de classes, refus d'ouvertures de classes, notamment en ce qui concerne les 4° et 3°, ...).

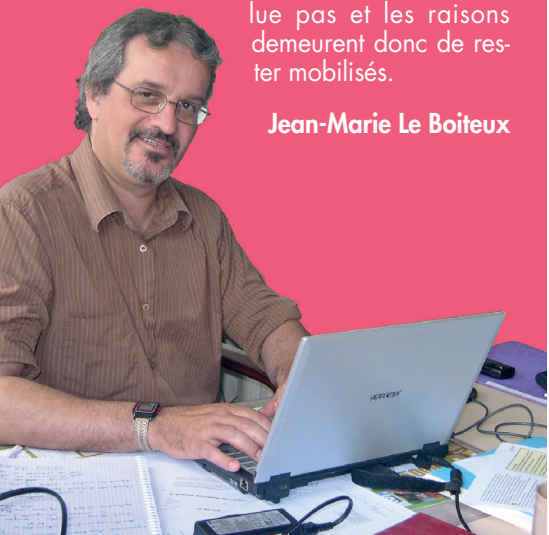
Concernant les restructurations, les projets engagés de fusion d'établissements continuent à suivre leur cours, activement conduites par des proviseurs missionnés pour cela par le précédent Ministre. Et les projets de fermeture d'établissements publics continuent, comme en atteste le cas de Lapalisse (Allier) clairement assumé par le Ministre, même si à l'en croire, cela ne relèverait pas d'une volonté générale !!!

Le refus de remettre sur le tapis la question du bac pro en 3 ans, échec patent de la politique éducative de Bruno Lemaire, atteste aussi de ce refus de dialogue et de redonner véritablement une ambition pour l'enseignement agricole public.

Reste la grande concertation qu'il a initiée : hormis quelques dispositions contestables (renforcement de l'autonomie des établissements, individualisation des contenus enseignés, augmentation de la part du CCF et des unités capitalisables, ...), et même si d'autres signes sont positifs (renforcement de la formation continue, soutien aux exploitations pour promouvoir d'autres modèles d'agriculture), au final, les propositions concrètes sont peu nombreuses.

Bref, le sentiment persiste chez les personnels que la situation n'évolue pas et les raisons demeurent donc de rester mobilisés.

Jean-Marie Le Boiteux



# Pour le maintien du Lycée Agricole Public de Lapalisse

**La défense du lycée agricole public de Lapalisse n'est pas uniquement la défense d'un petit établissement qui serait devenu obsolète, mais c'est aussi la défense de tout l'enseignement agricole public et du service public.**

**A**u travers de la défense du lycée agricole public de Lapalisse, c'est toute une politique que nous tentons de remettre en cause. En effet, dans le cadre européen, la politique de désengagement de l'Etat, la Régionalisation aboutissent à la forte réduction des services publics avec fermeture d'établissements et suppression de postes de fonctionnaires.

La région qui gère les établissements (acte I de la Décentralisation) et les personnels TOS (acte II) a progressivement acquis un droit de regard sur la répartition des structures à l'intérieur des établissements, afin d'adapter les formations au besoin du marché. Aussi, le président du Conseil régional Auvergne nous disait, lors de l'audience FSU en mars 2012 : *« la formation professionnelle en Auvergne n'est pas adaptée aux besoins des entreprises, par exemple les lycées professionnels du Bâtiment ne forment pas à l'utilisation des nouveaux matériaux (bois....), les lycées agricoles ne forment pas assez à l'agriculture biologique, il n'y a pas assez d'agriculteurs qui produisent en agriculture bio. Ce n'est ni le Rectorat, ni la DRAF qui peuvent relever ce défi, et qui peuvent travailler ensemble. Oui je souhaite que la carte des formations professionnelles soit de la compétence des régions afin de mettre en place des pôles de compétences dans tous les domaines ».*

Le Conseil régional est ainsi bien en adéquation avec ce que préconise l'OCDE via l'Union Européenne. Ainsi, depuis plusieurs années, le Conseil régional prépare la mise en œuvre de cette politique et il a anticipé sur l'acte III de la Décentralisation et la Loi Peillon de « refondation de l'Ecole ». Le service public de la formation professionnelle est en danger. C'est sous couvert de rénovation, de mise aux normes des établissements d'enseignement public que le Conseil régional s'impose progressivement dans la répartition des structures.

Parallèlement, des partenariats public-privé se mettent en place et on laisse certaines formations au Privé, c'est le cas, entre autres pour les Formations Services (la fermeture du Puy favorise le Lycée Privé du

Breuil/Couze). C'est ainsi que, dans les arguments pour fermer le LPA de Lapalisse, il est bien mentionné que des établissements privés proposent ces formations dans le département de l'Allier.

Dans la région Auvergne, l'EAP est en danger comme dans toutes les autres régions. Les réformes successives, la régionalisation ont mis à mal le service public d'Enseignement Agricole.

Et, fort du vote de tous les conseillers régionaux pour la fermeture du LPA de Lapalisse en 2008, le Président du Conseil Régional peut s'imposer face au Ministre de l'Agriculture qui dit pourtant vouloir donner la priorité à l'Enseignement Agricole Public. Tout se met en place pour fragiliser et faire disparaître les structures de l'Etat.

Défendre le maintien de l'enseignement agricole public à Lapalisse, c'est défendre la qualité du Service Public avec ses statuts et l'Egalité d'accès à un service public, c'est défendre la Laïcité de l'enseignement, c'est défendre le maintien des activités de milieu rural. En Bref, c'est défendre le principe même de la République démocratique, Laïque et Sociale. Les politiques de Régionalisation, de Métropolisation des activités, de « Nouvelle Ruralité », d'Austérité vont dans le sens contraire de ces principes en supprimant tous les services publics et en les privatisant.

C'est pourquoi, nous, Syndicat de l'Enseignement Agricole Public, nous devons tout mettre en œuvre pour empêcher la fermeture du LPA de Lapalisse, pour empêcher toute nouvelle fusion d'établissement. Nous demandons, donc, au ministre de l'Agriculture et au Conseil Régional de revenir sur leur décision de fermeture de l'Etablissement Agricole Public de Lapalisse.

Alors que le Ministre commentait les rapports de la concertation préparatoire à la loi d'avenir, jeudi 16 mai, les élus au CSN du Snetap ont fait interrompre la séance pour qu'il reçoive enfin une délégation. Ce qu'il a fait, mais Stéphane Lefoll campe sur ses positions et n'envisage pas de maintenir la rentrée à Lapalisse. Pour suivre la mobilisation rendez vous sur [www.snetap-fsu.fr](http://www.snetap-fsu.fr)